

# 2016

## **SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DU LUNÉVILLOIS**

**Rémi BERNARD**  
*Directeur*

**Edith VOIRIN**  
*Chef de service*

6 rue Ste Anne  
54300 Lunéville

Tél : 03 83 73 26 81  
Fax : 09 63 40 60 26

Courriel :  
[luneville@asso-ars.org](mailto:luneville@asso-ars.org)



## MISSION

Le réseau d'accueil du Lunévillois a été mis en place en février 2006 à l'initiative de la DDCS de Meurthe et Moselle suite à un constat partagé par les différents partenaires sociaux sur le territoire.

Sa mission est identique aux autres services d'accueil et d'orientation du département : traiter toute demande concernant des ménages confrontés à des difficultés sociales et mettre en œuvre le principe de subsidiarité, c'est à dire rechercher en priorité des réponses alternatives à une admission en structure d'hébergement.

Il s'agit :

- de répondre à toute situation de détresse sans aucune exclusive - 24 heures sur 24.
- d'accueillir, d'écouter, d'orienter.
- de mobiliser une offre de dépannage : hébergement de courte durée (aide alimentaire ponctuelle, aide au transport, domiciliation, ...)

## FINANCEMENT

ÉTAT Politique en faveur de l'inclusion sociale : Service d'accueil et d'orientation

## CAPACITÉ

Une chambre permanente à l'hôtel pour des accueils de courte durée

Six studios permanents à la résidence pour des accueils de courte durée

Mobilisation possible d'autres chambres si besoin

## ÉQUIPE

Personnel social :

2 travailleurs sociaux

1,31 ETP

# ACTIVITÉS 2016

## Public

**318 demandes sur l'année** concernant :

- 17 couples avec enfants
- 17 couples sans enfant
- 73 adultes avec enfants
- 211 adultes seuls

Soit **519 personnes** dont :

- 343 adultes
- 176 enfants

## Provenance

Communauté de Communes du Lunévillois	268 demandes
Communauté Urbaine du Grand Nancy	25 demandes
Autres Communes (54.55.57.88)	18 demandes
Autres pays	2 demandes
Autres régions françaises	5 demandes

## Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

- 43 ménages relogés
- 26 ménages accueillis en CHRS
- 25 ménages présents au 31 décembre 2016, soit 63 personnes

## Suivi des usagers de droit commun

**309 ménages** accueillis : 183 hommes - 153 femmes - 145 enfants  
Hébergement : **130 personnes** pour **3 422 nuitées**

## Suivi des demandeurs d'asile et issus de l'asile

**9 ménages** accueillis : 8 hommes - 7 femmes - 23 enfants  
Hébergement : **38 personnes** pour **5 984 nuitées**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PREAMBULE SAO DU LUNEVILLE .....</b>	<b>3</b>
1.1	L'hébergement d'urgence sur le territoire .....	3
1.2	Les faits marquants.....	3
<b>1.3</b>	<b>Les partenaires.....</b>	<b>5</b>
<b>1.4</b>	<b>Les relations avec les partenaires extérieurs .....</b>	<b>7</b>
1.5	Les outils.....	8
1.6	Les services rendus.....	8
1.7	Les moyens.....	9
1.8	Les formations.....	9
<b>2</b>	<b>DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS.....</b>	<b>10</b>
2.1	Typologie des ménages .....	10
2.2	Personnes prises en charge .....	11
2.3	Hébergement antérieur.....	13
2.4	Provenance géographique des ménages suivis .....	14
2.5	Motif de la demande .....	14
2.6	Nature de la demande.....	17
2.7	Nationalité.....	17
<b>3</b>	<b>PRESTATIONS ET MODES D'ACTION .....</b>	<b>18</b>
3.1	Dépannages hôteliers .....	18
3.2	Flux mensuel des nuitées .....	18
3.3	Durée de séjour .....	19
<b>4</b>	<b>SITUATION DES MENAGES A L'ISSUE DE L'INTERVENTION .....</b>	<b>19</b>
4.1	Flux mensuel de la demande .....	19
4.2	Suites données .....	20
4.3	Orientation à la sortie.....	20
<b>5</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>21</b>

5.1	Perspectives et axes d'évolution .....	22
5.1.1	Les points forts identifiés : .....	22
5.1.2	Les points d'améliorations .....	22
<b>6</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>23</b>
6.1	Répartition des personnes prises en charge.....	23
6.2	Tranche d'âge .....	23
6.3	Ressources des usagers .....	24
6.4	Origine de la demande .....	24
6.5	Demande de logements avec accompagnement social.....	25
6.6	Evolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO	26
6.7	Bilan de la demande d'asile à Blâmont 2016 par Jean François DIDOT .....	27
6.8	Bilan de l'activité des refugies par Jean François DIDOT .....	31

# **1      PREAMBULE SAO DU LUNEVILLE**

L'année 2016 a été pour le Service d'Accueil et d'Orientation, une année de réorganisation, marquée entre autres, par l'arrivée des migrants sur notre territoire.

Le SAO a pour objectif d'apporter conseils, soutien, hébergement et orientation à des ménages.

Cette année encore, nous avons pu répondre à des besoins et des demandes exprimées par les personnes elles-mêmes ou par les partenaires.

Ce sont 318 ménages au total qui ont pu être aidés par le SAO.

Nous avons pu maintenir un service de qualité tant au niveau de l'hébergement que de l'accompagnement en faveur des familles accueillies mais également au niveau des « femmes victimes de violences ». C'est un accueil chaleureux, confidentiel et gratuit qui est proposé dans un premier temps aux personnes, sans préalable ni critère d'admission. Les « Femmes victimes de violence » peuvent être réorientées le cas échéant vers l'équipe éducative du CHRS ou encore des LT après validation du SIAO. Ce qui est une plus value de la proximité immédiate.

Pour l'ensemble des deux SAO des territoires, le nombre de femmes identifiées comme victimes de violences conjugales est constant.

Les violences conjugales représentent une problématique complexe et difficile à traiter. Cette problématique requière des pratiques coordonnées impliquant plusieurs niveaux (social, juridique, médical, judiciaire). Nous restons ouverts à l'ensemble des partenaires concernés par cette problématique sur le département.

## **1.1      L'hébergement d'urgence sur le territoire**

Nous disposons :

- D'une chambre meublée et de 6 studios à la résidence Saint Jacques à l'année,
- d'un logement communal pour les femmes victimes de violences
- ainsi qu'un logement de type F2 mis à disposition gracieusement par la croix rouge de LUNEVILLE

Ce dispositif a pour objectif d'offrir à des personnes une réponse locale en termes d'hébergement associé à un accompagnement social individuel dont le but est de retrouver leur autonomie personnelle et sociale.

## **1.2      Les faits marquants**

L'année 2016 a été marquée par deux faits majeurs :

La création d'un CAO sur le LUNEVILLOIS.

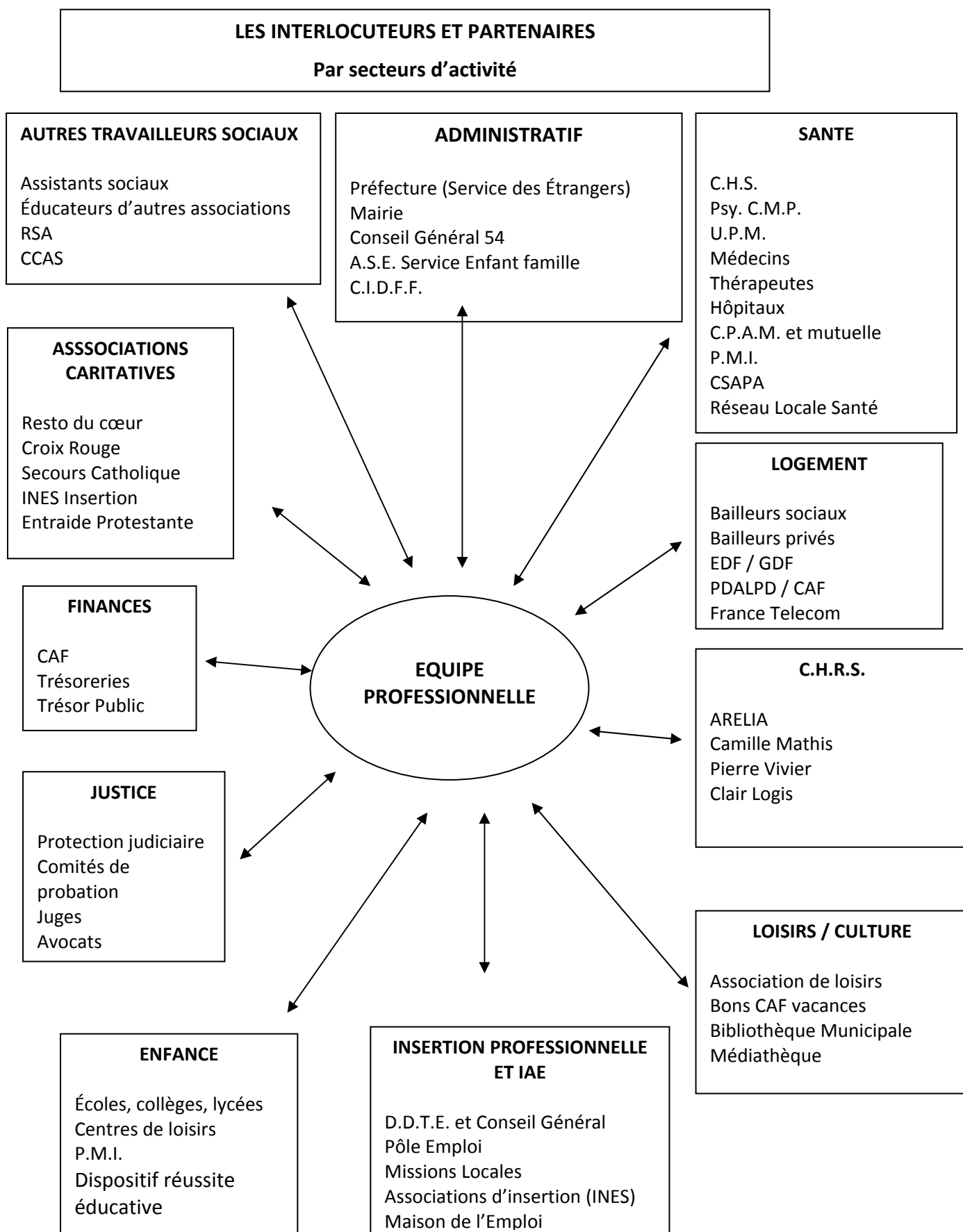
L'accueil de 12 migrants suite au démantèlement du camp de Calais, ils sont tous de nationalité Soudanaise.

L'accueil des réfugiés sur le territoire du Lunévillois a nécessité une forte mobilisation des salariés pour l'organisation de cet accueil. Nous avons mobilisés dix logements avec l'OPH de Lunéville sur Lunéville et Blainville. Il a fallu les aménager entièrement dans un délai de trois semaines.

- Le premier moment fort a été l'absence du TS du SAO pour congés de maternité. Nous avons retrouvé une remplaçante qui a su s'adapter et assumer la mission d'urgence avec beaucoup de dynamisme et professionnalisme. Les TS des CHRS, AVDL ainsi que la secrétaire se sont rendus disponible pour répondre à toutes les questions et interrogations de cette nouvelle salariée.
- Le deuxième moment fort a consisté à organiser l'accueil des migrants sur le territoire du Lunévillois et plus précisément sur les communes de Lunéville et Blainville sur l'eau .Il ya eu une forte mobilisation de la part de l'ensemble des salariés (travailleur sociaux, service technique, agent administratif et chef de service) pour remettre en état les logements, les aménager et organiser l'accueil de familles dans un délai d'un mois.

Tous ces événements ont marqué les professionnels qui ont dû développer des capacités d'adaptation importantes.

### 1.3 Les partenaires





La dimension administrative occupe une part importante du travail de l'équipe éducative principalement au début de la prise en charge de la personne et fait appel à un nombre important de partenaires cités en amont.

Le travail d'accompagnement social ne pourrait se réaliser sans la volonté de s'ouvrir vers l'extérieur, c'est pourquoi nous avons l'habitude de favoriser les échanges avec les partenaires de l'action sociale et les professionnels de la santé. Les relations régulières permettent d'assurer la continuité des suivis, de traiter des problématiques spécifiques pour lesquelles nous n'avons pas les ressources en interne. Nous nous appuyons également sur un partenariat étroit avec des acteurs tels que les bailleurs sociaux. Des rencontres sont organisées régulièrement afin de faire aboutir les orientations en logements.

Nous avons participé au groupe Addictions du Lunévillois (cela représente 4 réunions par an).

Le service est également investi au niveau du conseil local de santé mentale. (4 réunions par an).

Nous avons participé à une rencontre organisée par le Conseil Départemental. L'objectif était de préciser nos missions et d'échanger sur nos outils respectifs.

Par ailleurs, il est indispensable de continuer à développer le travail en réseau avec les associations caritatives et les organismes publics par des rencontres et des échanges.

C'est ainsi qu'en 2016, nous avons reçu :

- Le référent du service social de la CAF.
- La maison des addictions de Lunéville.
- Nous avons participé à quatre rencontres organisées par le CIDFF dans le cadre du réseau « Femmes victimes de violences ».

## 1.4 Les relations avec les partenaires extérieurs

### L'adhésion à des fédérations

URIOPSS

### Les réseaux partenariaux

Réseaux formels ou informels

<b>PARTENAIRES</b>	<b>Partenariat existant (formel ou informel)</b>	<b>Convention écrite (partenariat formalisé)</b>	<b>Financement</b>
Autre CHRS, SAO et dispositif d'urgence SIAO	<b>oui</b>	<b>oui</b>	
Hôpital général	<b>oui</b>		
Établissement spécialisé de santé (hôpital spécialisé, CMP)	<b>oui</b>	<b>non</b>	
CSAPA (centre de cure d'alcoologie ambulatoire anciennement CHAA)	<b>oui</b>		
Centre de soins pour toxicomanes	<b>oui</b>		
Mission Locale	<b>oui</b>		
ADOMA et autres structure de même statut	<b>oui</b>		
Bailleurs sociaux : SLH/ MMH/ OPH/ BATIGERE/ NOUVEAU LOGIS/ ICF	<b>oui</b>	<b>oui</b>	
Police et gendarmerie	<b>oui</b>		
Club service : Le ZONTA	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>500€ / an</b>

## 1.5 Les outils

Les entretiens :

- Entretien individuel
- Entretien téléphonique
- Visite à domicile ou tout lien permettant de rencontrer la personne (CMS, CCAS, squat, amis, familles etc.).

Les personnes accompagnées par le SAO rencontrent régulièrement leur référent lors d'entretiens plus ou moins formels. Ces temps de rencontres permettent d'effectuer un diagnostic approfondi de la situation, d'aider la personne à s'inscrire dans un projet. C'est à travers des démarches d'accès aux droits (CMU, RSA etc.) qu'un projet personnalisé se dessine, se construit, et permet également un accompagnement vers les soins.

La durée et la fréquence de ces rendez-vous sont variables. Ils ont lieu pour la plupart dans nos locaux ou sur le site d'hébergement (hôtel, studio à la résidence).

Il est difficile de quantifier le contenu de ces rendez-vous (temps d'écoute, d'échange, gestion de crise, etc.) de même que le temps d'accueil informel.

## 1.6 Les services rendus

- Aide administrative à l'accueil
- Point hygiène
- Ecoute

Nous mettons à disposition de nos usagers un téléphone, le journal local, des dépliants sur divers dispositifs pouvant les aider ainsi que des formulaires dont ils peuvent avoir besoin.

Il s'agit de leur permettre d'accomplir certaines démarches dans un cadre sécurisant, avec une écoute bienveillante où les travailleurs sociaux sont prêts à les conseiller et à les soutenir.

L'ouverture des droits est un outil précieux pour la construction d'une relation de confiance. Une première information. Relative aux droits et aux dispositifs de recours sont communiqués.

Une domiciliation peut être établie.

Un suivi individualisé et une aide dans les démarches administratives avec accompagnement physique si besoin.

Une orientation vers les services spécialisés (psy, juridique, etc.) peut leur être proposé.

En cas de nécessité, une mise à l'abri immédiate peut être mise en œuvre selon les disponibilités des places d'urgences sur le territoire voire sur le département.

Une douche est également possible dans les heures d'ouverture du service, grâce à notre partenariat avec le CCAS de Lunéville. Les serviettes et les produits de toilettes sont fournis par nos soins. Le point hygiène dispose d'une machine à laver et d'un sèche-linge pour permettre aux usagers de se changer.

Le point hygiène peut être un outil de travail éducatif permettant à la personne de prendre soin d'elle. Cela peut-être une première étape vers un parcours de soins ou encore un préalable à tout projet d'insertion.

Le café et de l'eau sont également proposés à nos usagers : une invitation à se poser et échanger, un moyen de rendre notre lieu plus convivial.

A noter qu'il est en projet de revoir l'aménagement de notre salle d'attente dans le but de la rendre plus accueillante.

## **1.7 Les moyens**

Développer, et potentialiser l'offre de service par un travail en réseau.

Les partenaires sont engagés sur le terrain, mutualisent leurs moyens, leurs expériences, pour construire un dispositif d'accueil qui couvre l'ensemble du territoire.

L'objectif est de pouvoir répondre le plus rapidement possible aux besoins des usagers et à leur prise en charge, en facilitant l'accès aux différents lieux d'accueil, ce qui permet un meilleur maillage sur les deux territoires.

Le SAO travaille en collaboration notamment avec :

- Les MDS.
- Les services de police et de gendarmerie,
- Les instances juridiques,
- Le CIDFF,
- Les associations (Club service Zonta, secours catholique, entraide protestante, croix rouge etc.).
- Les CCAS

## **1.8 Les formations**

Plusieurs membres de l'équipe éducative ont participé à des formations collectives en 2016 :

- Optimiser l'utilisation du Dispositif Surendettement pour mieux accompagner le débiteur (5 personnes).
- Maîtriser les écrits professionnels (4 personnes)
- Prévention et prise en charge agressivité et violence (OMEGA avec 2 personnes)
- Droit des Etrangers (1 personne)
- Quatre travailleurs sociaux ont participé à deux journées de formation initiées par le CIDFF de Lunéville sur les « Femmes victimes de violences » et un colloque sur les « Enfants témoins des violences conjugales ».

## 2 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS

### 2.1 Typologie des ménages

Typologie des ménages	2016		2015	
Femmes seules	61	20%	78	24%
Hommes seuls	150	45%	138	43%
<i>sous total isolés</i>	<b>211</b>	<b>65%</b>	<b>216</b>	<b>67%</b>
Couples	17	6%	16	5%
<i>sous total ménages sans enfant</i>	<b>228</b>	<b>71%</b>	<b>16</b>	<b>5%</b>
Femmes seules avec enfant(s)	68	22%	52	16%
Hommes seuls avec enfant(s)	5	1%	10	3%
Couples avec enfant(s)	17	6%	27	8%
<i>sous total avec enfants</i>	<b>90</b>	<b>29%</b>	<b>89</b>	<b>28%</b>
<b>total ménages</b>	<b>318</b>	<b>100%</b>	<b>321</b>	<b>100%</b>

Le dispositif a répondu à 318 ménages représentant 519 personnes pour 2016 contre 321 ménages et 564 personnes en 2015. Nous relevons 3 ménages de moins qu'en 2015, représentant 45 personnes. Les chiffres ont diminué au niveau de toutes les typologies sauf les femmes isolées avec enfants.

- Les personnes isolées représentent 211 personnes dont 61 femmes et 150 hommes. Ils présentent des problématiques variées liées parfois à des addictions (problèmes psy, alcool, produits).
- Personnes vulnérables avec parfois un passé institutionnel assez lourd,
- Personnes accompagnées d'animaux,
- Familles de demandeurs d'asile (en grande majorité des pays de l'Est).

Nous avons donc accompagné 9 familles demandeuses d'asile sur Blâmont dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Ces 9 familles représentent 38 personnes en situation de demande d'asile ou déboutées du droit d'asile.

Un certain nombre de ces personnes a entamé des démarches de demandes de régularisation en lien avec des promesses d'embauches.

Bien que la plupart des personnes accompagnées aient pu bénéficier d'un récépissé de demande de titre de séjour, seulement 13 sont parvenues à obtenir à ce jour une régularisation ou la protection de la France.

## 2.2 PERSONNES PRISES EN CHARGE

Personnes prises en charge	2016		2015	
Seules	211	41%	216	38%
Couples sans enfant(s)	34	7%	32	6%
<i>sous-total sans enfant</i>	<b>245</b>	<b>47%</b>	<b>248</b>	<b>44%</b>
Seules avec enfant(s)	212	41%	189	34%
Couples avec enfant(s)	62	12%	127	23%
<i>sous total avec enfants</i>	<b>274</b>	<b>53%</b>	<b>316</b>	<b>56%</b>
<b>total ménages</b>	<b>519</b>	<b>100%</b>	<b>564</b>	<b>100%</b>

Deux faits majeurs ont attiré notre attention sur les deux territoires:

- Une proportion importante du public jeune qui arrive suite à une rupture avec le milieu familial.
- Une proportion de femmes seules avec enfants représentée par 41%. Cette année encore nous avons été confrontés à un fort pourcentage de femmes victimes de violences.

En 2016 comme en 2015, les travailleurs sociaux soulignent, l'augmentation de personnes présentant une problématique de santé sévère, nécessitant des orientations adaptées tant dans la durée que dans le type d'hébergement. Des problématiques liées à la santé de plus en plus prégnantes (troubles psychologiques et psychiatriques, addictions...). Malgré un étayage partenarial, ce volet de l'accompagnement demeure complexe et limité à l'adhésion de la personne concernée dans son accès aux soins.

Le SAO s'est alors attaché à travailler étroitement avec d'une part les partenaires santé (Pass, Résolu, CMP, UPM, RAPP etc.) et d'autre part avec les gestionnaires d'hébergement afin d'apporter une réponse adaptée à ce public.

De manière générale, la complexité des situations, les faibles taux de réponses positives sont autant de difficultés que les travailleurs sociaux ont une nouvelle fois vécues dans l'exercice quotidien de leur mission.

### Exemple de situation :

Le SAO est sollicité le 19 mai 2016 par la MDS de Lunéville centre, jour où Mme L a quitté le domicile conjugal suite à des violences.

Mme vivait en couple dans un appartement situé à Lunéville. Le couple est suivi depuis leur installation, par AS secteur, depuis novembre 2015. Mme a toujours masqué ses difficultés jusqu'à il y a quelques semaines où elle a pu aborder les problèmes qu'elle rencontrait avec Mr et l'éventualité d'un départ.

Lorsque Mme s'est installée en couple, elle n'avait pas connaissance des difficultés de Mr. Puis au fil de la vie commune, Mme s'est aperçue de la toxicomanie de son concubin.

Elle décrit une personne aux comportements instables et violents verbalement. Le 19 mai dernier, une énième dispute éclate dans le couple, Mr en arrive à de la violence physique. Mme quitte alors le domicile avec leur fils M et hébergée dans le cadre du dispositif d'urgence.

Mme a un long parcours institutionnel. Elle a été placée dès 5 ans en foyer de l'enfance dans la Meuse puis a intégré une famille d'accueil, dans ce même département, avec sa petite sœur. Lorsqu'elle rencontra Mr, Mme L quitta sa famille d'accueil et fut un temps hébergée chez les parents de Mr à Rehainviller (village proche Lunéville) avant de s'installer en appartement avec Mr en décembre 2014.

La première année de leur installation, le couple n'était pas connu du secteur. Puis en novembre 2015, le beau-père de Mme s'est manifesté auprès de la MDS, pour signaler ses inquiétudes quant à la prise en charge de son petit fils et de l'hygiène de leur logement. Dans ce même temps, le couple est devenu bénéficiaire du RSA, un suivi s'est donc mis en place dans le cadre de l'accompagnement RSA. Mme fut ensuite mise en lien avec la PMI. L'accompagnement auprès de la PMI s'est tout de suite bien passé. Mme venait à chaque rendez-vous et était dans l'écoute des conseils. Contrairement à cela, l'accompagnement avec l'assistante sociale de secteur, fut plus compliqué. En effet, Mme venait peu aux rendez-vous et parlait peu lors des entretiens.

Bien que Mme semble déterminée et dynamique dans ses démarches depuis son départ du domicile, elle reste fragile et n'a pas toujours conscience de la réalité. Mme a besoin d'être accompagnée dans les différentes démarches qu'elle va être amenée à faire et est demandeuse de soutien.

Jusqu'à ce jour Mme n'a jamais géré les pans budget et administratif de sa situation, laissant cela à la charge de sa famille d'accueil puis de son ex compagnon (ex compagnon qui pris dans des problèmes de toxicomanie, a laissé le budget partir a volo). De ce fait, Mme a très peu connaissance des éventuelles dettes à son nom ou au nom du couple. Il est compliqué de pouvoir retracer la totalité de leur frais. Il avait été envisagé le dépôt d'un dossier BDF par l'AS. Le couple était d'accord, mais n'a jamais fait le nécessaire.

#### DETTES :

- 150€ laboratoire St Rémy-LUNEVILLE-
- EDF Mme ne sait pas le montant et ne sait pas à quel nom est la facture. Mr dit ne jamais avoir payé.
- Loyers 340 impayés. Couple avait fait un dossier locapass à CILGERE. Il rembourse chaque mois 20€ à compter de juin 2016 pour apurer une dette de loyer s'élevant à 340€

#### BUDGET :

- Loyer 350€
- APL 278€
- 110€ EDF mensualité. Mais méconnaissance u montant impayé.
- 24€ assurance habitation
- 29€ internet

PROCEDURE JUSTICE : Mme a porté plainte pour les violences subies au commissariat de Lobau.

Un RDV avec le CIDFF de Nancy a été effectué en date du 30/05/2016. Mme y a rencontré un juriste afin d'être conseillé quant aux procédures de garde de son fils.

ADMINISTRATIF : Une domiciliation a été faite jusqu'au 20 juillet au SAO Lunéville.

Le couple percevait le RSA sur le compte de Mr. Mme a régularisé la situation auprès de la CAF. Le changement de situation a été fait.

#### PRECONISATION :

Au vue de la situation, il est nécessaire que Mme soit accompagnée dans ses démarches administratives et qu'elle acquiert des connaissances quant aux documents à remplir, à ses droits, aux démarches à faire en priorité...

De même, Mme a besoin d'être soutenue dans cette nouvelle étape de sa vie.

L'accompagnement pourra permettre à Mme de travailler sur le budget, voir éventuellement

pour faire un dossier BDF.

Travailler sur la relation avec son fils, le papa et les beaux-parents, afin que chacun retrouve une place adaptée.

Travailler en lien avec le CIDFF sur les violences vécues mettre en place un soutien psychologique.

## 2.3 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur	2016		2015	
CHRS ou assimilé	7	2%	8	2%
Hôtel / Foyer logement	5	2%	8	2%
Logement personnel	121	38%	123	38%
Famille, amis	149	47%	142	44%
Structure carcérale	6	2%	5	2%
Structure médicale	2	1%	4	1%
Squat, rue	28	9%	31	10%
<b>total</b>	<b>318</b>	<b>100%</b>	<b>321</b>	<b>100%</b>

En 2016, on retrouve deux principales tendances. D'une part, la prise en charge importante de ménages logés dans la famille ou chez les amis qui a augmenté de 3%. On retrouve de jeunes majeurs partis de chez eux (volontairement ou exclus de chez leurs parents). Mais également des jeunes issus d'établissements médicaux sociaux et pour lesquels les orientations à leur majorité n'ont pas été actés suffisamment en amont et qui se retrouvent sans solution à leur majorité. Pour tous ces jeunes qui se retrouvent sans solutions d'hébergement, le CHRS est souvent l'ultime solution d'hébergement, ils ont pour la plupart épuisé leur environnement social, familial et amical.

D'autre part, l'accueil de personnes quittant leur domicile (séparation conjugale avec ou sans violence) et des expulsions locatives (avant ou après le concours de la force public) est stable. 37 ménages sont arrivés dans le cadre d'une expulsion locative et 54 ménages dans le cadre de violence conjugale.

Enfin, l'accueil des sans domicile fixe qui a baissé de 1% en 2016 par rapport à 2015. Nous sommes toujours confronté chaque année à des personnes qui dorment dans leur voiture et toujours quelques routards durant l'été. Nous accueillons également quelques situations de personnes logées en caravane qui sont contraintes de quitter le terrain mis à disposition temporairement par la commune.



## 2.4 Provenance géographique des ménages suivis

Provenance géographique des ménages suivis	2016		2015	
Com du Lunévillois	268	84%	259	81%
<i>Sous-total Lunévillois</i>	<i>268</i>	<i>84%</i>	<i>259</i>	<i>81%</i>
Communauté urbaine du Grand Nancy	25	8%	28	9%
Autres communes du 54	11	3%	7	2%
Autres départements de Lorraine (55,57 et 88)	7	2%	7	2%
<i>Sous-total Autres Communes 54</i>	<i>43</i>	<i>13%</i>	<i>42</i>	<i>13%</i>
Autres régions françaises	2	1%	13	4%
Autres pays	5	2%	7	2%
<i>Sous-total Autres Régions</i>	<i>7</i>	<i>3%</i>	<i>20</i>	<i>6%</i>
<b>total</b>	<b>318</b>	<b>100%</b>	<b>321</b>	<b>100%</b>

Même tendance dans ce tableau depuis quatre ans : 84% des sollicitations proviennent des arrondissements du Lunévillois. Pour 2016 on note une diminution de 1% des ménages provenant de la communauté urbaine du Grand Nancy, ce qui représente 25 ménages, 28 ménages en 2015 et 31 en 2014. Soit une augmentation de 5% sur les trois années.

En revanche on observe une augmentation de 1% pour les autres communes de Meurthe et Moselle. Les demandes qui subsistent pour 2016 émanent principalement du SAO du Val de Lorraine. Cette représentation vient corroborer les explications citées dans le préambule concernant la problématique de l'accueil et la prise en charge des « femmes victimes de violences ». Pour certains ménages, la priorité était l'éloignement géographique suite à ces violences conjugales, pour d'autres c'était lié à l'absence d'hébergement adapté pour ce type de public. L'hébergement que nous proposons à Lunéville est bien adapté tant au niveau des locaux que de la sécurité.

## 2.5 Motif de la demande

Motif de la demande	2016		2015	
Conflits conjugaux	54	17%	55	17%
Rupture cohabitation - solidarité familiale - amicale	140	44%	127	40%
Demandeurs d'asile régularisés	3	1%	10	3%
Absence de ressources	0	0%	0	0%
Problème d'emploi	0	0%	0	0%
Errance - squats	21	7%	22	7%
Problèmes locatifs et d'hébergements	37	12%	55	17%
Autre	63	20%	52	16%
<b>total</b>	<b>318</b>	<b>100%</b>	<b>321</b>	<b>100%</b>

On note pour 2016 quelques petites variations. C'est l'item Rupture cohabitation, solidarité familiale/amis qui prédomine soit 44%. On retrouve là forcément les mêmes conclusions que celles du tableau « Hébergement antérieur ».

Depuis 2014, on note une forte diminution du nombre de ménages ayant des problèmes locatifs (de 128 en 2014 à 55 en 2015 et 37 en 2016) quasiment un quart de nos sollicitations par rapport à 2014.

Avec la baisse des problèmes locatifs (12% en 2016, 17% des demandes en 2015, 33% en 2014), les conflits conjugaux pour 17% sont désormais la seconde raison pour lesquelles les ménages ont sollicité le SAO cette année.

Enfin, près d'un ménage sur quatre qui pousse la porte du service est une femme (très majoritairement) suite à une séparation conjugale (violente ou non). Constat identique depuis ces trois dernières années.

En 2016, les sollicitations des « Femmes victimes de violences » représentent 54 ménages représentant 113 personnes. Depuis 2014 on constate une légère baisse, 55 ménages en 2015 et 57 en 2014.

C'est bien la violence conjugale qui représente un facteur prépondérant, 48 ménages sont ainsi concernés soit 88%.

#### Exemple de situation :

Mme G sollicite notre service le 5 février 2016 sur orientation du CCAS de Lunéville.

Lorsque nous la rencontrons, elle est hébergée depuis deux semaines chez le fils d'une amie avec ses deux enfants.

Mme était locataire d'un logement à l'OPH de Lunéville jusqu'en mai 2015. Période à laquelle elle a quitté le logement afin d'éviter l'expulsion (stade du commandement à quitter les lieux).

Elle explique qu'elle rencontra des difficultés de paiement, suite à un déséquilibre budgétaire (contrats de travail irréguliers, ressources variables + situation conjugale dégradée). Mme était alors victime de violence de la part de son ex mari. Elle devait assurer les besoins et frais de l'ensemble de la famille avec son seul salaire (CAE ou ARE). Le paiement des loyers n'est plus devenu une priorité. Une mesure d'expulsion a donc été lancée par le bailleur à son encontre.

Afin de gérer la situation, Mme a déposé un dossier de surendettement en 2011 ; dossier pour lequel il y a eu 2 moratoires. En mars 2015, un Plan de Redressement Personnel a été décidé par la commission.

Parallèlement à cela, lors du dépôt du dossier BDF, Mme aurait trouvé un accord avec le bailleur pour rembourser les dettes tout en suspendant l'expulsion (certainement protocole Borloo). Pour autant, lorsque Mme a bénéficié d'un effacement des dettes de la part de la Banque de France, l'OPH a réactivé la procédure d'expulsion (procédure réactivé en mars 2015).

Mme a pris peur, après discussion avec ses deux enfants, ils ont fait le choix de rendre rapidement les clés de leur appartement afin de ne pas empirer la dette locative. La famille est partie s'installer chez une fille aînée à Lisieux, en Normandie.

La cohabitation, a duré 8mois. La famille a, finalement, fait le choix de retourner en Meurthe et Moselle pour différentes raisons :

D'une part l'hébergement n'était plus vivable en Normandie.

D'autre part, sa fille, souffre de graves problèmes de santé et ayant commencé un traitement au CHU de Nancy, la rupture dans le suivi médical a posé problème. Effectivement, les solutions proposées par Nancy ne seraient pas les mêmes que celles proposées par la Normandie ou encore

l'hôpital Necker à Paris.

Mme G est autonome dans ses démarches administratives et budgétaires, mais la situation est tellement fragilisée depuis de nombreuses années, jusqu'à arriver à une rupture d'hébergement. Afin de trouver une solution, Mme s'est mobilisée et a fait des choix qui lui paraissaient adéquats à un moment donné. Aujourd'hui, Mme se retrouve sans solution et voit ses perspectives de relogements sur Lunéville inexistantes. Elle est prête à changer de secteur géographique.

Avant l'expulsion, Mme était accompagnée par le CCAS de Lunéville dans le cadre de ses contrats d'insertion. Elle est inconnue du secteur.

**SANTE :** Sa fille a une tumeur au cerveau. Elle a subi 3 opérations ces trois dernières années. Mme est suivie par un neurochirurgien et un neuro-oncologue. Elle bénéficie de RDV très réguliers au CHU de Nancy.

Mme G. est fragile psychologiquement. Elle traverse de grosses épreuves depuis plusieurs années. Mme a été très atteinte par la violence conjugale qu'elle a subie, puis par la maladie de sa fille et une situation financière et locative catastrophique.

Un suivi CMP a été évoqué. Pour le moment, Mme apparaît réticente.

Le dossier CPAM est pour le moment toujours en Normandie, car Mme attend que son prochain RDV CHU se soit déroulé avant d'en demander le transfert. Au vue de la santé de sa fille, le transfert se fait en procédure urgente. En quelques jours, la famille peut se retrouver affilier à Nancy.

**JUSTICE :** Une demande de divorce est en cours. Mme a refusé la conciliation. Elle est en attente d'une convocation.

Mme ayant subi des violences physique, des dépôts de plainte avaient été faits aux moments des coups, puis enlevés sur décision de Mme. Ces plaintes sont désormais réactivées sur demande de Mme, dans le cadre du divorce.

**EMPLOI/FORMATION :** La fille de Mme est titulaire d'un BEP artisanat et métier d'art. Elle a dû interrompre un bac pro tailleuse de pierre, l'année dernière suite à l'interdiction par le Dr scolaire, du fait de sa pathologie.

Elle a repris en septembre à Lisieux un CAP Art de la Reliure et souhaiterait travailler dans ce domaine.

Le fils de Mme est suivi à la mission locale de Lunéville. Il avait été obligé d'interrompre l'E2C en mai dernier suite à son départ de Lunéville. Il a repris l'E2C en février à Lunéville. La formation lui plaît beaucoup. Il fait des stages en mécanique auto. A. souhaiterait continuer sa formation sur Lunéville si possible. A voir avec l'organisme.

**RESSOURCES :** Mme perçoit le RSA.

Alexis est rémunéré le temps de sa formation.

**DETTES :** OPH : 2800€

Taxe habitation 900€. Mais ne sait de quand cet impôt date. A voir pour une exonération.

**PRECONISATION :** Un accompagnement type SIL apparaît approprié.

Cela permettra à la famille de se poser tout en travaillant sur un futur relogement. Les objectifs d'une telle mesure sont de : Offrir des conditions de vie plus adaptées que du camping chez des tiers, au vue de la pathologie de Camille

d'assainir le budget : régler les dettes

Epargner afin de racheter du mobilier pour un futur appartement.

Soutenir moralement Mme : Suivi CMP si possible ou groupe de parole CIDFF...

Accompagner dans les démarches quant au divorce en cours

Offrir au fils la possibilité de poursuivre une scolarité fluide et non interrompu au gré des déménagements.

Travailler sur un projet professionnel pour le fils : mettre en lien avec des garages

Faire le lien entre la mission locale et la fille de Mme.

## 2.6 Nature de la demande

Nature de la demande	2016		2015	
<i>Hébergement</i>	268	84%	269	84%
<i>Aide matérielle</i>	7	2%	2	1%
<i>Renseignement - Conseil</i>	43	14%	50	15%
<b>total</b>	<b>318</b>	<b>100%</b>	<b>321</b>	<b>100%</b>

Le motif principal des sollicitations reste la demande d'hébergement (84% de nos passages en 2016). La part des passages pour des renseignements et des conseils est de 14% cette année contre 15% en 2015, Elle est en légère diminution. Les ménages viennent principalement solliciter de l'aide suite à un dépannage chez un tiers. L'accueil chez des tiers est en augmentation pour 2016, il reste très prononcé sur ce territoire où la solidarité s'exerce plutôt naturellement. Nous avons également l'impression qu'un certain nombre de ménages, probablement démunis face à leur situation, poussent la porte de plusieurs services sociaux afin d'avoir des réponses plus concrètes ou de vérifier certaines informations.

## 2.7 Nationalité

Nationalités (adultes)	2016	2015
C.E.E.	296	332
↳ dont Françaises	279	326
Balkans	3	19
Moyen Orient & Asie	5	3
Afrique	14	7
Inconnu	0	1
<b>total</b>	<b>318</b>	<b>362</b>

Même constat que l'an passé concernant la nationalité des personnes accueillies : Majoritairement elles sont Européennes.

### 3 PRESTATIONS ET MODES D'ACTION

#### 3.1 Dépannages hôteliers

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2016		
Nbre de nuitées réalisées	personnes	en jours
9 406	64	146

Le nombre des nuitées réalisées sur Lunéville est en diminution pour cette année (9406 en 2016 et 10209 en 2015). Ce résultat est en lien directe avec la baisse de notre activité, la durée des séjours en hébergement d'urgence a diminué.

#### 3.2 Flux mensuel des nuitées

Flux mensuel demande nuitées	2016		2015	
Janvier	1167	12%	1000	10%
Février	1057	11%	898	9%
Mars	1135	12%	668	7%
Avril	1058	11%	718	7%
Mai	1117	12%	1013	10%
Juin	1120	12%	756	7%
Juillet	684	7%	777	8%
Août	410	4%	742	7%
Septembre	313	3%	635	6%
Octobre	382	4%	965	9%
Novembre	514	5%	961	9%
Décembre	449	5%	1076	11%
<b>total</b>	<b>9406</b>	<b>100%</b>	<b>10 209</b>	<b>100%</b>

La baisse du nombre de nuitées est étroitement liée à la baisse des demandes. Les hébergements des femmes victimes de violences sur le Lunévillois ont représenté 22 ménages, soit 53 personnes, soit 1472 nuitées sur l'année.

### 3.3 Durée de séjour

Durée de séjour (ménages)	2016		2015	
1 à 3 jours	9	25%	4	6%
4 à 7 jours	2	6%	8	12%
8 à 15 jours	1	2%	6	9%
16 à 30 jours	9	25%	14	21%
1 à 3 mois	11	31%	22	33%
4 à 6 mois	4	11%	4	6%
Plus de 6 mois	0	0%	8	12%
<b>total</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>	<b>66</b>	<b>100%</b>

La durée de séjour de 16 à 30 jours et 4 à 6 mois à tendance à être en hausse. Cela correspond à plusieurs situations de femmes en attente d'orientation sur des structures collectives. Aucun séjour de plus de 6 mois n'a été constaté cette année contrairement en 2015 ou cela correspondait à la demande d'asile mais également à l'accueil de deux situations de femme victime de violence. Le nombre passe de 8 situations en 2015 à 0 en 2016.

La durée du séjour est tributaire pour une large part de la situation administrative des personnes hébergées qui nécessite des démarches longues et fastidieuses (démarches liés au statut de régularisation) et l'accueil de femmes avec enfants. Cumulé avec des ressources précaires, une situation conjugale, familiale totalement détérioré et une vie sociale souvent inexistante. La santé reste un élément tout aussi important à régler ou à gérer. La souffrance, physique ou psychique est réellement présente.

Cette année le travailleur social a privilégié les orientations en CHRS et Centre maternel pour les femmes victimes de violences et en SIL pour les personnes autonomes mais en situation précaire. Ce travail en équipe a porté ces fruits et a permis de réduire la durée de séjour.

## 4 SITUATION DES MENAGES A L'ISSUE DE L'INTERVENTION

### 4.1 Flux mensuel de la demande

Flux mensuel de la demande	2016		2015	
Janvier	21	7%	26	8%
Février	25	8%	36	11%
Mars	21	7%	26	8%
Avril	29	9%	22	7%
Mai	28	9%	22	7%
Juin	36	11%	33	10%
Juillet	21	7%	34	11%
Août	28	9%	23	7%
Septembre	33	10%	25	8%
Octobre	35	11%	28	9%
Novembre	26	8%	23	7%
Décembre	15	5%	23	7%
<b>total</b>	<b>318</b>	<b>100%</b>	<b>321</b>	<b>100%</b>

## 4.2 Suites données

Suite données par ménages	2016		2015	
<i>Suivi</i>	260	82%	259	81%
<i>Pas de suivi</i>	58	18%	62	19%
<b>total</b>	<b>318</b>	<b>100%</b>	<b>321</b>	<b>100%</b>

## 4.3 Orientation à la sortie

Orientation à la sortie	2016		2015	
C.H.R.S.	26	9%	28	10%
Logement	43	15%	29	10%
Accueil en famille ou amis	78	27%	74	26%
Retour domicile conjugal	37	13%	53	19%
Caravane - Squat	12	4%	14	5%
Autres structures sociales	11	4%	6	2%
Hospitalisation	1	0%	0	0%
Incarcération	1	0%	1	0%
Autres	3	1%	1	0%
Maison de retraite	0	0%	0	0%
Inconnu	81	28%	77	27%
<b>total</b>	<b>293</b>	<b>100%</b>	<b>283</b>	<b>100%</b>

Les orientations en CHRS à la sortie du dispositif d'urgence sont en diminution d'année en année, les ménages refusent de plus en plus les orientations en CHRS collectifs sur Nancy. Mais aussi des dossiers qui n'aboutissent pas au niveau du SIAO, en raison d'une part de la faible rotation des ménages dans les différentes structures d'hébergements collectifs de Nancy à certains moments de l'année (l'abandon pour certains usagers devant l'attente trop longue). Et d'autre part, la quasi impossibilité de proposer une solution à des personnes en situation irrégulières

Les hommes seuls sont majoritairement orientés vers les structures collectives. Cependant rapporté au nombre de demandes exprimées, les hommes obtiennent peu de solutions d'hébergement durables.

En revanche, les sorties en logement sont en augmentation de 5% par rapport à 2015 Le SAO a du mener des accompagnements jusqu'au relogement.

De leurs côtés, les retours au domicile ou l'accueil en famille ou chez des amis représentent 13% en 2016 contre 19% en 2015. Evidemment, un certain nombre correspond au retour de femmes qui ont précipitamment quitté le domicile conjugal et qui, après discussions, négociations et promesses, retournent auprès de leur conjoint (nous avons noté retours de ce type). Le cycle malheureusement classique des violences/lunes de miel et donc des retours.

### Exemple de situation :

Madame J et sa fille de 9 ans sont prises en charge par nos services depuis le départ du domicile familial le 3 novembre 2016 pour des raisons de violences conjugales. Madame a d'une première union 3 enfants : O âgée de 16 ans, A 14 ans et R 13 ans dont elle a la garde partagée avec le papa. Sa dernière fille S âgée de 9 ans est à sa charge.

Madame J vivait avec son ex conjoint à Baccarat dans un logement appartenant à la MMH depuis le 28/08/2015.

Madame J n'exerce pas d'activité professionnelle. Auparavant Madame vivait avec son ex conjoint à Baccarat. Elle y avait entrepris de nombreuses activités : bénévole au Secours Catholique, ainsi qu'à la Bibliothèque municipale. Elle a pour projet de reprendre une formation par le biais du Pôle Emploi dès l'année prochaine.

Madame est très active, autonome, dans ses démarches administratives et attentive à la gestion de son budget. Nous avons pu constater lors de sa prise en charge que Mme sait réaliser ses démarches seule.

Nos services soutiennent Madame dans la réalisation de l'ensemble des démarches liées à la séparation : procédure de divorce, procédure JAF pour S, changement de situation auprès de la CAF / CPAM / MMH, clôture du compte joint,...

Madame a rapidement déposé une demande de logement social auprès de l'OPH et s'est vu attribuaire d'un nouveau logement situé à Lunéville lui permettant d'accueillir ses 4 enfants. Une demande FSL a été déposée et Mme a bénéficié d'une avance pour le paiement de la caution et le 1<sup>er</sup> loyer.

Mme a su épargner et solliciter le soutien de son entourage en vu de ce relogement. Nous avons accompagné Mme dans cette démarche et préparer le déménagement. Ainsi Mme et sa fille ont pu intégrer leur logement autonome dès le mois de janvier 2017.

## **5 CONCLUSION**

Cette tâche qui nous incombe ne peut être réalisable que grâce à un partenariat fort et un réseau opérationnel, merci donc à tous ces acteurs avec qui nous travaillons.

C'est dans cet esprit que nous avons renforcé notre partenariat avec le CCAS de Lunéville avec l'extension de deux studios supplémentaires pour pouvoir assurer l'hébergement d'urgence localement. Ainsi qu'avec la Croix Rouge de Lunéville qui nous a mis gracieusement début 2016 un logement destiné à l'accueil des « femmes victimes de violences » et pour finir avec la mairie de Blainville qui nous a réservé un accueil favorable et chaleureux à l'accueil des migrants de Calais.

Plus que jamais, nous continuerons à défendre nos valeurs et à répondre au mieux aux évolutions de notre société en gardant la solidarité au cœur de nos préoccupations et actions.



## **5.1 PERSPECTIVES ET AXES D'EVOLUTION**

### **5.1.1 Les points forts identifiés :**

- L'expertise technique, notamment sur la problématique de violences conjugales et intrafamiliales,
- L'expertise sociale à travers ses savoirs et savoir-faire,
- La qualité des prestations délivrées,
- L'utilisation optimale des compétences,
- Le maillage important sur le territoire du partenariat et leurs appuis,
- Notre participation active au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.

### **5.1.2 Les points d'améliorations**

- Retravailler sur l'articulation entre les trois SAO gérés par l'ARS en particulier avec celui de Nancy. Quelles passerelles sont possibles et comment faciliter la communication ?
- Mettre en place une formation sur l'analyse des pratiques.
- Sur le plan organisationnel, mise en place d'une réunion entre les deux travailleurs sociaux du SAO et la responsable de service, en plus des réunions hebdomadaires en équipe. Cette réunion devrait permettre de traiter plus en profondeur des situations complexes rencontrées par les TS. De plus un outil de suivi sera mis en place afin d'harmoniser les pratiques des deux TS et de rendre lisible le travail au quotidien.

***Toujours avec le même engagement et la même implication, les professionnels ont su apporter toutes leurs compétences et soutien à l'ensemble des ménages accueillis au cours de l'année 2016.***

***Je les remercie pour leur dynamisme, professionnalisme et leur solidarité.***

***Pour finir, je remercie le service administratif pour sa participation et contribution dans le déroulement des prises en charges des familles. Sa discrétion et disponibilité contribuent à la réussite de nos missions.***

## 6 ANNEXES

### 6.1 Répartition des personnes prises en charge

Répartition des personnes prises en charge	2016		2015	
Enfants	168	32%	202	36%
Hommes	191	37%	189	34%
Femmes	160	31%	173	31%
<b>total personnes</b>	<b>519</b>	<b>100%</b>	<b>564</b>	<b>100%</b>

*Nous observons une baisse du nombre d'enfants accueillis d'année en année soit 32% en 2016, 36% en 2015.*

*Cela s'explique par une diminution de demandes des familles pour un hébergement d'urgence. Mais d'une façon générale, il y a eu une baisse de l'activité en 2016.*

### 6.2 Tranche d'âge

Tranches d'âge Enfants et Adultes	2016		2015	
enfants	168	32%	202	36%
<i>sous total mineurs</i>	168	32%	202	36%
18 à 25 ans	112	22%	81	14%
26 à 35 ans	97	19%	72	13%
36 à 45 ans	72	14%	77	14%
46 à 56 ans	56	11%	63	11%
plus de 56 ans	14	3%	22	4%
inconnu	0	0%	47	8%
<i>sous total adultes</i>	351	68%	362	64%
<b>total</b>	<b>519</b>	<b>100%</b>	<b>564</b>	<b>100%</b>

*Nous observons comme sur l'ensemble des tableaux précédents une diminution dans les chiffres affichés.*

*Le nombre d'enfants est inférieur à celui de 2015. Notons également 55% des adultes qui passent au service ont entre 18 et 45 ans et que les moins de 25 ans représentent un tiers des adultes qui viennent au service.*

### 6.3 Ressources des usagers

Ressources des usagers	2016		2015	
Salaire	36	11%	32	9%
Prestations Pôle Emploi	16	5%	30	9%
RSA	72	22%	70	21%
RSA majoré	0	0%	1	0%
AAH	8	2%	13	4%
Prestations familiales	6	2%	12	4%
Pension, retraite	5	2%	9	3%
Sans ressource	103	32%	65	19%
Autres	15	5%	10	3%
Inconnu	65	20%	99	29%
<b>total</b>	<b>326</b>	<b>100%</b>	<b>341</b>	<b>100%</b>

👉 quelques ménages bénéficiant de plusieurs ressources

La proportion des personnes avec ressources représente 44% des personnes accueillies. En même temps, nous constatons que le nombre de personnes sans ressources reste important (32% contre 19% en 2015) il a quasiment doublé, Pour une bonne part ce sont les jeunes de moins de 25 ans. Notons que le nombre de bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, RSA majoré) est toujours en recul pour cette année 2016, 22% contre 21% en 2015.

### 6.4 Origine de la demande

Origine de la demande (ménages) (services demandeurs)	2016		2015	
ARS	18	5%	35	11%
TAMS	67	20%	59	18%
Personne elle-même	140	44%	138	43%
Famille / Amis / Particuliers	1	1%	0	0%
CCAS	12	4%	12	4%
Mission locale	10	3%	7	2%
Autres services sociaux	64	20%	57	18%
Police - Gendarmerie	3	1%	6	2%
Hôpitaux	3	1%	7	2%
<b>total</b>	<b>318</b>	<b>100%</b>	<b>321</b>	<b>100%</b>

Les personnes qui ont sollicité notre service étaient :

- Les personnes elles-mêmes dans 44% des cas
- Des TAMS pour 20%, soit 2% de plus qu'en 2015,
- Autres services sociaux pour 20%, soit 2% de plus qu'en 2015,

- De l'ARS pour 5%, soit 6% de moins qu'en 2015,
- Des familles / amis, cet item n'est pas inclus dans progdis,
- Police / Hôpitaux / 2% soit 2% de moins qu'en 2015.

Ce sont quasiment les mêmes résultats qu'en 2015 et 2014.

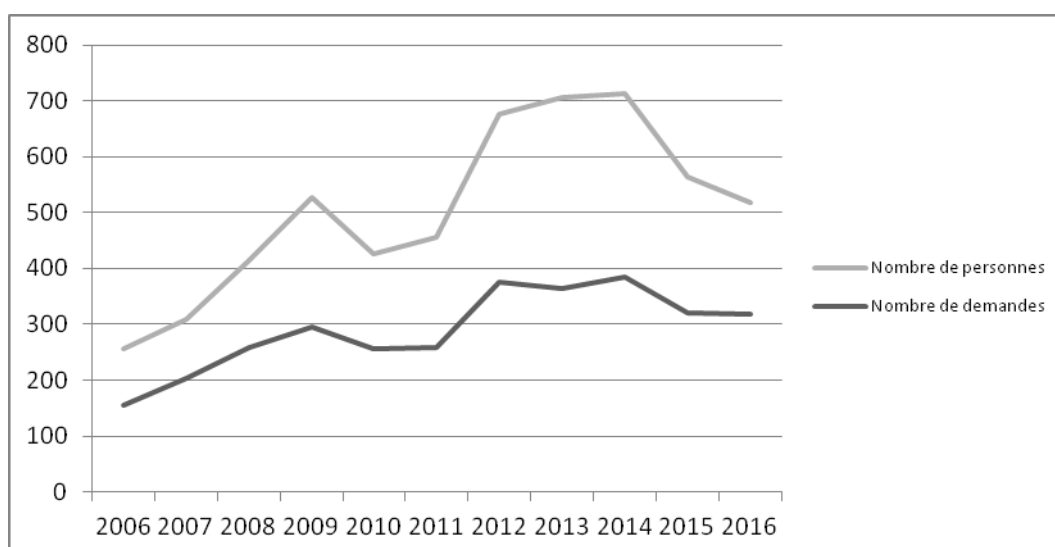
## 6.5 Demande de logements avec accompagnement social

	2016	2015
Dossiers SIL/LT	6	7

	2016	2015
Interpellations par la sous-préfecture de Lunéville (en nombre de ménages)	24	22

## 6.6 Evolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO

Evolution du SAO de 2006 à 2016			
Année	Nombre de demandes	Nombre de personnes	Observation
2006	155	256	Année partielle - Création du service en février
2007	203	308	
2008	258	415	
2009	296	527	
2010	257	425	
2011	258	455	
2012	375	676	Embauche d'un mi temps supplémentaire
2013	364	707	
2014	385	714	
2015	321	564	
2016	318	519	
<b>total</b>	<b>3190</b>	<b>5566</b>	



## 6.7 Bilan de la demande d'asile à Blâmont 2016 par Jean François DIDOT

Catégorie des ménages et personnes	2016		
	ménages	adultes	enfants
Hommes seuls	2	2	0
Femmes seules	0	0	0
Hommes seuls avec enfants	0	0	0
Femmes seules avec enfant(s)	0	0	0
Couples sans enfant	0	0	0
Couples avec enfant(s)	7	14	22
<b>total ménages</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>22</b>

En 2016, sur le site de Blâmont, en logements éclatés, nous avons accompagné neuf ménages en demande d'asile : 16 adultes et 22 enfants, soit 38 personnes au total. Uniquement des couples avec enfants, hébergés dans des logements loués à l'OPH de Lunéville (du T3 au T5 duplex). Les deux adultes seuls sont les fils majeurs de deux familles différentes, qui ont donc un dossier OFPRA distinct de celui de leurs parents. La présence d'enfants reste toujours un facteur favorisant l'intégration des familles dans la ville et son tissu local (écoles, MJC, clubs sportifs et de loisirs, associations caritatives, etc.), auprès des habitants, des commerçants, dans l'apprentissage du français, etc.

Tranches d'âge	2016	
inférieur à 2 ans	0	0%
02 à 03 ans	4	11%
04 à 06 ans	3	8%
07 à 11 ans	6	16%
12 à 16 ans	7	18%
17 ans	2	5%
<i>sous total mineurs</i>	<b>22</b>	<b>58%</b>
18 à 25 ans	3	8%
26 à 35 ans	4	11%
36 à 45 ans	8	21%
45 à 56 ans	1	3%
plus de 56 ans	0	0%
<i>sous total adultes</i>	<b>16</b>	<b>42%</b>
<b>total</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>

L'essentiel des enfants accueillis (60%) avaient entre 7 et 16 ans, exactement l'âge de l'obligation scolaire. Les écoles sont accueillantes et arrangeantes avec les familles (arrivée en cours d'année, enfants parfois peu francophones, budgets serrés pour la coopérative scolaire, adaptation des enseignements en fonction des niveaux disparates, etc.). Les deux équipes enseignantes de l'école primaire de Blâmont sont particulièrement très accueillantes avec les enfants que nous scolarisons. C'est un atout pour nous et évidemment pour les enfants et leurs parents. Merci aux institutrices et aux deux directrices.

Mis à part un père, tous les parents avaient maximum 40 ans. Un profil de familles donc plutôt jeune, avec une moyenne d'âge des enfants de 10 ans.

Hébergement antérieur en ménages	2016	
CHRS ou assimilé	19	50%
Hôtel / Foyer logement	19	50%
Logement personnel	0	0%
Famille, amis	0	0%
Structure carcérale	0	0%
Logement temporaire ALT	0	0%
Squat, rue	0	0%
<b>total</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>

La moitié des familles accueillies était au préalable hébergée au Centre temporaire d'hébergement de Vandœuvre-lès-Nancy (CTH, ex-caserne Faron). L'autre moitié vivait à l'hôtel à Nancy ou dans les chambres louées au Foyer Aristide Briand de Neuves-Maisons. Une famille est arrivée d'un hébergement d'urgence depuis le Pays-Haut.

Vivant auparavant de manière parfois spartiate dans les différents lieux de vie d'accueil d'urgence, les familles étaient en général contentes de se poser dans des appartements spacieux et confortables. Ce qui a souvent aidé à l'orientation sur Blâmont, cette petite ville bien loin de la métropole nancéienne...

Situation des adultes par rapport au travail en personnes	2016		2015	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Sans emploi	12	10	7	0
CDI	0	0	0	0
CDD	0	0	0	0
Intérimaire	0	0	0	0
CAV / CAE d'Insertion	0	0	0	0
En formation	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>total</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>0</b>

Evidemment, aucun adulte n'avait d'emploi (quel que soit le type de contrat), car toutes et tous en situation de demande d'asile (OFPRA, CNDA, déboutés) donc sans aucune autorisation de travail. Sauf un père de famille français (marié à une femme algérienne récemment arrivée sur le territoire français), au chômage (inscrit à Pôle emploi).

Nationalité en personnes	2016		2015	
Française	3	0%	0	0%
CEE	0	0%	0	0%
Afrique du Nord	0	0%	0	0%
Afrique noire	0	0%	0	0%
Europe de l'Est	34	0%	18	0%
Moyen orient & Asie	1	100%	0	100%
<b>total</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>

Provenance géographique	2016
Nancy et Couronne	8
Lunévillois	0
Pays Haut	1
Val de Lorraine	0
Terres de Lorraine	0
Autres Départements	0
Hors Territoire Français	0
<b>total</b>	<b>9</b>

Comme en 2015, quasiment toutes les familles accueillies provenaient d'Europe de l'Est : Albanie (42%), Kosovo (36%), et Monténégro (8%). Reste une famille franco-algérienne de quatre personnes.

En conclusion :

Mis à part pour une famille, tout a évolué pour six des familles accueillies dans les logements de Blâmont. Mais surtout, la préfecture a décidé de stopper, l'été dernier, le versement des pécules pour les personnes déboutées de leur demande d'asile. Une décision rude et problématique pour ces familles déjà isolées à Blâmont, sans grand soutien familial, communautaire et caritatif. Difficile alors pour nous de parler de gestion du budget, d'alimentation équilibrée, d'activités scolaires et extrascolaires pour les enfants, etc.

Trois ménages ont été déboutés par la CNDA de leur demande d'asile. Ayant ensuite reçu une OQTF, deux ont quitté leur hébergement blâmontois et ont "choisi" la précarité de la clandestinité. Rupture du suivi social, coupure dans les droits médicaux (AME), dépendance aux associations caritatives et autres Banque alimentaire pour le quotidien, irrégularité du suivi médical (dont grossesse et PMI), dépannage temporaire chez des tiers ou des compatriotes parfois profitant de leur détresse, etc. Et déscolarisation des enfants, qui reste un point totalement incompris par les enseignantes, qui ont fait les efforts nécessaires à l'intégration de ces enfants, au départ non francophones. Une famille a accepté l'aide au retour volontaire, par le biais de la gendarmerie locale et est repartie au Monténégro en juillet dernier.

De plus, la famille franco-algérienne, peu motivée dès le départ par un hébergement sur Blâmont, a choisi de retourner vivre chez un cousin dans le nord du département.

Ensuite, au cours du premier semestre 2016, une famille a fait une demande de régularisation, auprès de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, au titre de la santé (problèmes médicaux conséquents pour leurs trois fils). Toujours en attente...

Enfin, pour deux familles, l'année 2016 a été plus heureuse. Une première famille de sept personnes, en France depuis six ans, a quitté les logements de Blâmont après avoir obtenu une régularisation préfectorale. Elle a intégré un logement du CHRS Eclaté à Lunéville. Les débuts d'une vie plus stable, avec des perspectives plus intéressantes pour l'ensemble des membres de la famille



(formation, scolarité, emploi, etc.). Une seconde famille, de huit personnes cette fois-ci, a été installée dans un de nos logements, avec la reconnaissance de leur statut de réfugié tant attendue. Les portes se sont ouvertes pour eux.

## 6.8 Bilan de l'activité des refugies par Jean François DIDOT

### Réfugiés :

Les quatre ménages, d'origines syriennes et irakiennes, accueillis durant l'année 2015 et vivant à Blainville sur l'eau, ont continué « leur bonhomme de chemin », durant le premier semestre 2016. Leurs droits une fois ouverts (CPAM, CAF, préfecture), le travail d'accompagnement a surtout été axé sur le soutien budgétaire et l'entrée en logement. Un gros travail pour ces familles qui, en même temps qu'elles apprenaient à planifier leurs dépenses et la gestion des fluides, apprenaient notre langue et découvraient la France et son administration (parfois ubuesque). Une course contre la montre pour les rendre autonomes dans leur quotidien et les installer tous, durant l'été 2016, en logement sur l'agglomération nancéienne (à leur demande).

Deux hommes vivant ensemble, en réelles difficultés (très faible niveau de Français et mauvaise gestion budgétaire), ont été accueillis en logement éclaté par un CHRS nancéen. Leur séjour n'aura duré qu'une semaine. Les deux messieurs ont ensuite été dépannés précairement, durant plusieurs mois, par différents compatriotes sur l'agglomération nancéienne. Par le biais d'un ami, ils ont déposé une demande de logement social sur Vandœuvre et se sont installés fin 2016 en logement.

Un homme seul, accompagné de son fils et parlant bien le français, a réussi à faire venir sa femme en France, par le biais du regroupement familial. Une fois réunie, la famille s'est également installée en logement autonome sur Vandœuvre.

Enfin, un couple et ses trois enfants, ont emménagé dans un logement social sur Nancy, avec le soutien d'une mesure ASLL. Les enfants ont rapidement été scolarisés dans l'école du quartier. Hésitante au départ, la famille était finalement contente de s'installer dans une grande ville.

Demeure l'accompagnement professionnel qui n'est pas du tout évident, du fait de la barrière inévitable de la langue et du manque de formation.

Sinon, notons tout de même le travail constructif fait avec les services de PMI du Conseil départemental ainsi que les communes accueillantes qui soutiennent les familles dans les grossesses, l'accompagnement à la santé des plus petits et dans le rôle éducatif des parents.

Au final, après l'arrivée fort médiatisée de ces migrants à la fin de l'été 2016, très rapidement reconnus réfugiés par l'OFPRA, ces quatre ménages ont plutôt réussi leur installation dans notre département.

### Migrants Calais :

Cela faisait des semaines que nous suivions le feuilleton médiatique des conditions de vie des migrants dans le camp de Calais. Des semaines que la fermeture et la destruction de ces bidonvilles controversés étaient annoncées. Fin octobre 2016, bus après bus, la « jungle » a été vidée de ses habitants. Comme beaucoup d'autres régions en France, le Lunévillois a accueilli 12 hommes seuls, en provenance du Soudan. Agés de 24 à 43 ans, ils ont été installés dans trois logements : 4 personnes à Blainville sur l'eau et 8 à Lunéville. Dans un premier temps, notre mission était de les installer dans des conditions de vie enfin décentes, après des semaines d'errance, souvent en provenance d'Italie et après une traversée périlleuse de la mer Méditerranée. Mais aussi, pour un certain nombre d'entre eux, après des semaines de vie dans les bidonvilles parisiens, avec d'autres compatriotes, souvent à la porte de La Chapelle.

Après un mois de vie en Lorraine, deux d'entre eux ont décidé de quitter le CAO : un a rejoint subitement Strasbourg puis a disparu dans la nature (sans aucune explication), l'autre, du fait

d'importants soucis familiaux au pays, a bénéficié d'une aide au retour volontaire avec le soutien de l'OFII. Les deux n'avaient pas encore entamé de démarche de demande d'asile auprès de l'OFII. Parce que contrôlés à la frontière italienne, avec prise d'empreintes (excepté deux personnes), leurs demandes d'asile s'effectuaient au départ dans le cadre de la Convention du Dublin. Mais suite à une décision de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, leur demande a été transformée en procédure de demande d'asile dite normale.

Pour ceux restés au CAO, le travail d'accompagnement de ces ex-calaisiens, maintenant demandeurs d'asile est classique : bilans médicaux, dépistage au Centre de lutte anti-tuberculeuse (CLAT), vaccinations, démarches auprès de l'OFII, préparation des dossiers OFPRA, droits à la CMU et complémentaire, ouvertures de comptes bancaires à La Poste, cours de français, savoir-habiter, aide au budget, etc.

Le travail et le quotidien avec ce groupe d'hommes seuls se passent vraiment bien : respect, rendez-vous honorés, solidarité et bonne humeur.

#### Remarque :

Demeure un point important de fragilité important dans notre accompagnement: l'apprentissage du français (avant leur reconnaissance comme réfugiés et les cours obligatoires dans le cadre du Contrat d'accueil et d'intégration). Pour tous ces ménages, la maîtrise à minima de la langue française représente la condition sine qua non pour une bonne intégration dans notre pays. Indispensable dans les différentes administrations, chez le médecin, avec le voisinage, à la caisse d'un supermarché, dans les rues de Metz pour trouver le Guichet unique et dans le métro parisien pour trouver le bon RER puis l'OFPRA, etc.

Nous collaborons avec quelques associations caritatives pour offrir cet indispensable apprentissage. Hors, parfois, les compétences des bénévoles sont limitées, même si les intentions sont louables. Le volume horaire proposé est insuffisant. L'apprentissage limite donc leur autonomie au quotidien. Les soucis qui en découlent impactent l'accompagnement des travailleurs sociaux.

Pour exemples :

Amendes dans le tram car une personne n'a pas compris comment acheter le billet dans les automates. Idem à la gare SNCF : appel d'un chef de gare quand une personne s'est trompée de quai de départ, qu'elle est partie dans la mauvaise direction, qu'elle est descendue par le contrôleur dans une petite gare de campagne et qu'elle n'a pas de billet pour le trajet retour. Appel d'un vigile d'un supermarché car la personne mécontente attend que la caissière lui rende la monnaie sur des tickets service (interdit avec ce moyen de paiement) et qu'elle se sent flouée. Impossible dans chaque cas de demander de l'aide, de s'expliquer et de comprendre la réponse.

